

COMMUNICATION
N° 245/2021
AU CONSEIL COMMUNAL

Bilan de la législature 2016-2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Arrivée au terme de la législature 2016-2021, la Municipalité souhaite vous présenter son bilan, sur la base du programme qu'elle avait établi quelques mois après son entrée en fonction.

La Municipalité y avait défini les sept objectifs généraux qui guideraient l'ensemble de la législature :

- Orienter et accompagner la croissance démographique en favorisant le lien social
- Placer l'humain et le développement durable au cœur des actions
- Réaliser et aménager les infrastructures nécessaires tout en maîtrisant les finances publiques
- Soutenir et encourager la vitalité économique
- Améliorer l'espace public et garantir la sécurité urbaine
- Renforcer l'image de la ville et son rôle dans la région et dans le canton
- Encourager l'efficacité de l'administration

Sur cette base, et à partir de constats unanimes sur les défis à relever, la Municipalité avait choisi de concentrer son action autour des cinq domaines prioritaires suivants :

- 1. Développer le cœur de Ville**
- 2. Favoriser la diversité sociale et économique**
- 3. Encourager la complémentarité des modes de déplacement**
- 4. Améliorer l'espace public et les équipements**
- 5. Renforcer le rayonnement et maintenir l'attractivité de la ville**

Le bilan qui vous est présenté dans ce préavis, ainsi que dans la brochure en annexe, est donc structuré de la même façon, afin de vous restituer les résultats obtenus en regard de ces cinq domaines d'action prioritaires.

I. Développer le Cœur de ville

Projet emblématique : la construction d'un parc public à Perdtemps et la mise en souterrain du parking

Dès son entrée en fonction, la Municipalité a annoncé clairement son ambition : métamorphoser le centre-ville en rendant le parc Perdtemps à la population et en créant une boucle des adresses : des terrasses, des places publiques et des commerces, allant de la gare à la place du Château, en passant par l'avenue Viollier.

Premier des projets emblématiques de la législature, la réalisation du parc Perdtemps est en bonne voie. En septembre 2019, c'est le projet zuricho-lausannois Pleine terre qui a été désigné lauréat à la suite d'un concours d'urbanisme.

Si l'idée d'implanter de nouveaux logements à l'ouest du futur parc a été abandonnée, le projet lauréat Pleine terre prévoit l'installation d'ateliers et de petits commerces le long de l'avenue Viollier – en cohérence avec la boucle des adresses. Flexibles, ces ateliers-galleries pourront être connectés entre eux, ce qui leur donnera un atout supplémentaire.

L'Office du tourisme pourra aussi y prendre ses quartiers. La future bibliothèque-médiathèque viendra compléter le programme à l'est du parc et enfin, des logements pourront être intégrés aux futures réflexions sur le quartier Usteri.

Dans les mois à venir, les études détaillées et les procédures de légalisation seront réalisées. Afin de garantir, sur le long terme, une gestion cohérente du projet et des finances communales, une réalisation par étapes sera privilégiée.

Arrivée au terme de cette législature – et même si ce projet ambitieux n'a pas avancé aussi rapidement qu'elle l'aurait souhaité – la Municipalité est satisfaite d'avoir pu semer les premières graines qui permettront à Perdtemps et au centre-ville de se parer de vert dans les années à venir.

Autre projets et réalisations

Trois laboratoires d'usages : création du square Perdtemps - aménagement du sud de la gare et nouvel aménagement de la place du Château

Afin d'associer les Nyonnaises et Nyonnais dès le début de l'évolution du centre-ville, la Municipalité a lancé une démarche innovante sous forme de laboratoires d'usages – autrement dit des « aménagements intermédiaires » : le square Perdtemps en 2017, la Voie 4 au sud de la gare en 2019, et prochainement la place du Château.

Ces nouveaux lieux de vie sont des maquettes grandeur nature permettant à la population de se projeter dans les projets définitifs, d'envergure plus importante, et de participer à leur évolution en exprimant son avis et ses besoins.

I. Le square Perdtemps

Inauguré en 2017, le square est le premier des aménagements intermédiaires à avoir été réalisé, étant devenu depuis un lieu de vie incontournable des Nyonnaises et Nyonnais. Au fil des ans, de nombreuses démarches participatives y ont été menées : chantiers et jardins participatifs, ateliers, observations, etc. Les utilisateurs ont ainsi pu contribuer, par leurs usages et souvent sans le savoir, à l'amélioration du lieu. Ainsi, il est prévu de pérenniser l'extension saisonnière du square, très appréciée, jusqu'aux travaux du parc définitif.

II. La Voie 4 à la gare

Inaugurée en 2019, la Voie 4 a donné un peu de chaleur et de couleurs à la porte d'entrée de la ville qu'est la place de la Gare. Terrasses commerçantes, arbres, assises et tables publiques, supports vélos, panneaux signalétiques et œuvre d'art sont venus renforcer le confort de ce lieu de passage et d'attente très fréquenté. Cet aménagement, et le dialogue qu'il amorce avec la population, permettront d'alimenter les réflexions à venir sur l'entier du périmètre de la gare.

III. La place du Château

Quant au nouvel aménagement de la place du Château, le projet a été accepté par votre Conseil au printemps 2018. Mais il est bloqué depuis par des oppositions. La Municipalité espère un dénouement positif rapidement. D'autant plus que l'extension des terrasses pendant l'été 2020 liée à la crise sanitaire a permis de démontrer pleinement l'attrait d'un renforcement de ce lieu emblématique.

Réaménagement du secteur gare

Le préavis n° 210/2020 ayant récemment été accepté par votre Conseil, les études préliminaires vont désormais pouvoir débuter. Elles permettront de définir les grands principes d'aménagement, dès la mi-2021. La mise en concurrence des projets est quant à elle prévue en 2022, projets qui incluront bien évidemment la réalisation d'une nouvelle place au nord de la gare. En parallèle, des démarches participatives continueront d'être menées par la Ville afin de récolter et d'assurer la prise en compte des recommandations et des besoins de la population dans l'évolution de la future plateforme gare.

Construction de logements dans le secteur Martinet

Suite à l'échec de la mise à l'enquête publique en 2018, la Municipalité a souhaité repenser entièrement le développement de ce secteur. Un atelier créatif sera organisé mi-2021 pour définir de nouveaux principes d'aménagement.

Réalisation de zones piétonnes au centre-ville

Une première partie du centre-ville a été piétonnisée depuis l'automne 2020. Il s'agit d'une première phase de tests. Selon les résultats, dans un second temps, une piétonnisation plus large pourrait être imaginée. Des aménagements publics conviviaux viendront en complément dès le printemps 2021.

2. Favoriser la diversité sociale et économique

Projet emblématique : complexe et parc multisports de Colovray

A l'heure où la pratique d'activités sportives et de loisirs s'intensifie, la Municipalité a souhaité répondre à l'évolution de la société en construisant des équipements attendus depuis plus de 15 ans par les sportives et sportifs de Nyon.

La réalisation des futurs complexe et parc multisports de Colovray – imaginés aussi bien pour accueillir des activités quotidiennes que des manifestations ponctuelles – s'inscrit dans une vision municipale plus globale de rénovation des infrastructures. Au même titre que la piscine du Cossy, inaugurée en mars 2018, et les futurs réaménagements de l'Ecole du centre-ville et du Complexe scolaire et sportif du Rocher et leurs alentours

Dans le cadre de la sélection du projet pour le site de Colovray, la Municipalité a opté pour une procédure de mandats d'étude parallèles (MEP) afin de privilégier une approche créative, basée sur le dialogue et l'échange. En décembre 2020, le Conseil communal a accepté à une large majorité le crédit pour le lancement des études pour la réalisation du futur complexe et de son parvis d'entrée : un signal fort de confiance en l'avenir aux Nyonnaises et Nyonnais, aux associations, ainsi qu'à l'économie locale.

Désormais, les études de la première étape comprenant la Maison des sports et ses abords immédiats vont rapidement pouvoir être lancées et devraient être terminées mi-2022. Un nouveau préavis sera ensuite soumis à votre Conseil communal pour les crédits de réalisation.

Autres projets et réalisations

Deuxième étape de la politique « Objectif logement »

Fin 2019, le Conseil communal a accepté le deuxième volet de cette politique (Préavis N°123/2018), validant ainsi un nouveau paquet de mesures et l'engagement d'un Délégué au logement au printemps 2020. Plusieurs actions ont été menées depuis, dont à titre d'exemple : le renforcement des liens avec la Division logement du Canton dans la mise en œuvre de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), ainsi qu'avec les différents partenaires par le déploiement de logements d'utilité publique, la participation à l'interne de la Ville à l'élaboration d'une stratégie de rénovation des bâtiments. Il y a aussi, en collaboration avec le Service de l'Urbanisme, la mise en place de feuilles de route permettant le déploiement de l'objectif logement.

Encouragement du commerce local

En 2017, votre conseil a accepté le préavis N° 41/2017 validant l'engagement d'un Délégué à l'économie et le déploiement progressif de diverses mesures de soutien au commerce local. Dans un premier temps, le focus a été placé sur un renforcement de la collaboration entre la Ville et la Société industrielle et commerciale (SIC), avec notamment le développement du marché de Noël. Puis, à la suite du référendum contre la révision du Règlement communal sur les jours et horaires des commerces en ville de Nyon (préavis N°135/2019), la Ville a su rebondir et a œuvré activement pour soutenir le développement d'un nouveau modèle d'association de commerçants et de manière plus large renforcer les liens avec les milieux économique et touristique.

Puis, avec la crise sanitaire liée au Covid-19, la Municipalité a été réactive en mettant en place de nombreuses mesures de soutien : autorisation d'extension des terrasses, actions promotionnelles, animations ponctuelles pendant le marché et réflexions sur son évolution, conseils divers, etc. Elle a par ailleurs sollicité des aides financières directes et indirectes au bénéfice de l'économie et du commerce local, pour un montant total avoisinant le million de francs.

Soutien aux milieux associatifs

La Municipalité a à cœur de soutenir les nombreuses associations et sociétés locales qui font de Nyon une ville particulièrement animée. C'est pourquoi, durant ces cinq dernières années, de nouvelles infrastructures ont été mises à disposition des milieux associatifs, dont entre autres : les écoles du Couchant et du Cossy, l'extension de l'Usine à Gaz (très prochainement), la piscine et le centre sportif du Cossy.

A noter aussi, le développement des Maisons de quartier avec l'ouverture de celle de La Vie-là et de la Redoute.

« Vivre ensemble » : renforcement de la cohésion sociale

Placer l'humain – quel que soit son âge – au cœur de ses actions est l'un des objectifs fondateurs du programme que la Municipalité a mené pendant cette législature. Objectif qu'elle a concrétisé, notamment en co-construisant avec les aînés sa politique communale en faveur des seniors et en organisant un 1^{er} Forum où les plus de 64 ans ont pu exprimer leurs besoins et envies pour Nyon. Mais également en soutenant en 2017 la création du Conseil des jeunes, puis en lançant en 2020 le vote consultatif pour les jeunes (16-18 ans), une première cantonale. Il y a aussi le déploiement des locaux de quartier (La Redoute, la Vie-là) qui permettent aux habitants de tisser des liens, entre autres intergénérationnels.

Remaniement des zones industrielles

Un nouveau plan d'affectation (PA) pour le secteur Champ-Colin a été accepté par les Autorités (préavis XX). Les critères d'utilisation de la zone ont été remaniés pour y favoriser l'implantation d'activités artisanales. Cependant, suite à un amendement par le Conseil communal, le PA doit refaire l'objet d'une enquête publique, ce qui entrainera un bouleversement du calendrier d'environ 2 ans.

Rénovation de l'école du centre-ville

Fin 2020, le Conseil communal a validé l'octroi des crédits nécessaires (préavis N°213/2020) pour financer les études de la rénovation de l'école, de la salle de gymnastique et abords immédiats, et de mise en valeur des aménagements extérieurs et végétaux. Le début des travaux est prévu entre fin-2022 et début 2023 (sous réserve de l'acceptation du Conseil communal).

En parallèle, début 2021 les crédits pour le lancement des études concernant la première étape de la rénovation du centre sportif du Rocher et des aménagements extérieurs du site scolaire ont également été accordés par le Conseil (préavis N°207/2020).

Réponses au manque de places d'accueil de l'enfance

Soucieuse de la qualité de vie des Nyonnaises et Nyonnais, la Municipalité a œuvré activement ces dernières années pour augmenter de manière globale le nombre de places d'accueil : + 78 places en préscolaire et + 409 places en parascolaire. Totalisant un nombre de places en fin de législature de : 387 places en préscolaire, 757 places en parascolaire et 65 accueillantes en milieu familial. De nouvelles structures d'accueil supplémentaires ont aussi été ouvertes : Justakôté, la Cossynelle, la Maison Gubler, entièrement rénovée, et son UAPE La Maison, et dès 2021 la Crèche Brin de Vie, gérée par la Fondation Crèche des Fontaines ouvrira aussi ses portes.

3. Encourager la complémentarité des modes de déplacement

Projet emblématique : réalisation du premier tronçon de la route de distribution urbaine (RDU)

Afin d'accompagner au mieux l'évolution des habitudes et des comportements, la Municipalité a tout mis en œuvre durant ces cinq dernières années pour offrir à ses habitantes et habitants une multiplicité des modes de déplacement. Tout en s'assurant du maintien de la qualité des prestations qu'elle délivre et de la sécurité de l'ensemble des usagères et usagers.

C'est pourquoi, elle a souhaité poursuivre un projet annoncé depuis plusieurs années déjà : la réalisation du premier tronçon de la route de distribution urbaine (RDU) – pensée pour améliorer le trafic de transit tout en soulageant le réseau urbain nyonnais.

Cependant, à la suite de l'abandon d'une commune voisine partenaire, le projet a dû être entièrement repensé par la Municipalité. Une réalisation rapide du tronçon nyonnais – désormais renommé route du Châtelard – reliant le rond-point Gravette à la route de St-Cergue a ainsi été privilégiée à la place du projet initial.

Des discussions ont été lancées avec le Canton afin de trouver une issue favorable et pour évaluer les différentes possibilités pour la suite. Une étude est par ailleurs en cours pour analyser la mise en souterrain de ce tronçon.

Le retard pris sur ce projet emblématique a permis à la Municipalité de rediriger son travail : l'élargissement du passage inférieur à la route de l'Etraz, la pose de revêtement phono-absorbant sur plusieurs axes routiers, divers travaux de mobilité douce pour piétons et vélos (par exemple les travaux à la route de Signy, route de Clémenty, chemin de Précossy, etc.) et finalement des réaménagements routiers et réfections (chemin des Saules/Couchant, élargissement du sentier du Cossy, chemin de la Redoute, etc.).

Autres projets et réalisations

Passerelles Nyon-Prangins et Bois-Bougy

Une solution ayant été trouvée avec la Commune voisine de Prangins concernant la clé de répartition et les modalités de financement, les études détaillées pour la suite du projet vont pouvoir rapidement démarrer. Une demande de crédit d'étude a été soumise à votre Conseil début 2021 (préavis N° 239/2021).

Elargissement du tunnel de l'Etraz

La Municipalité étudie actuellement différents scénarios de réalisation du projet afin d'identifier l'option qui permettra l'optimisation des coûts de cet objet, étroitement lié au concept Cœur de ville, et de fait également à la réalisation du futur parc et parking souterrain de Perdtemps.

Elargissement du sentier du Cossy

Les travaux d'élargissement et de réaménagement de cet important axe de mobilité douce ont démarré à l'automne 2020 (préavis N°154/2019). Ils sont en cours et se termineront au printemps 2021.

Plateforme gare – passage inférieur Viollier

La réalisation du passage inférieur Viollier est conditionnée par l'avancement du projet de refonte globale de la plateforme Gare et donc du calendrier des CFF. Après un premier projet refusé par l'Office fédéral des transports, sa réalisation est désormais planifiée pour 2026.

Amélioration du réseau cyclable et de mobilités actives

Un travail important a été mené afin d'offrir aux usagères et usagers un réseau cyclable sécurisé et de qualité. En cinq ans, ce ne sont pas moins de 6.9 km supplémentaires qui ont été aménagés, pour atteindre un total de 26 km d'aménagements pour les cycles. Par ailleurs, de nombreuses mesures ont également été mises en place, afin de renforcer l'utilisation du vélo sur le territoire nyonnais : développement de l'offre de vélos en libre-service avec la création de quatre nouvelles stations, la mise à disposition de vélos cargo en libre-service, etc. En parallèle, de nombreuses actions de sensibilisation et de promotion ont continué d'être menées (Semaine de la mobilité, Journée du vélo, etc.). De plus, la politique communale de subventions en faveur de la mobilité durable a été révisée et optimisée.

La mobilité douce a également été renforcée grâce entre autres à l'élargissement du sentier du Cossy et au réaménagement de l'axe Saules-Couchant. A court terme, la réalisation des passerelles Nyon-Prangins et Bois-Bougy permettra d'étendre le réseau des modes actifs. Parallèlement, les études en lien avec le projet d'agglomération 2^{ème} génération (axes routiers et passerelle Etraz-Sud) seront poursuivies avec pour objectif une réalisation d'ici 2025.

Gestion des déplacements pendulaires

Le réseau de transports publics au quart d'heure a permis à de nombreux pendulaires de découvrir une alternative efficace à l'utilisation de la voiture pour les déplacements domicile-travail. De 2014 à 2019, la fréquentation des transports publics a augmenté de plus de 100% traduisant l'attrait des voyageurs pour ce mode de déplacement efficace et performant. En parallèle, les deux P+R nyonnais, ont vu leur fréquentation augmenter et permettent de rabattre les automobilistes en entrée de ville vers le réseau de transports publics.

La poursuite de la mise en œuvre de la politique de stationnement a également permis de favoriser le stationnement des visiteurs et clients des commerces du centre-ville plutôt que le stationnement de plus longue durée, orienté en périphérie. Pour ce faire, diverses mesures ont été mises en place telles que le renforcement du contrôle d'accès au parking de Perdtemps, l'homogénéisation des zones de stationnement au centre-ville ou encore le lancement de l'application Pay By Phone.

4. Améliorer l'espace public et les équipements

Projet emblématique : l'aménagement des rives et du port

Sans conteste, Nyon bénéficie d'une position privilégiée, les pieds dans l'eau et la tête dans les montagnes. Une position que la Municipalité a à cœur de valoriser, et ce notamment en redessinant ses rives le long du Léman ainsi que son port de plaisance.

En 2018 déjà, soucieuse d'offrir rapidement un espace public dynamique et accueillant sur les rives, la Municipalité a décidé de réitérer l'expérience réussie du square Perdtemps en réalisant l'aménagement intermédiaire – ou laboratoire d'usages – de la Grande Jetée. Cet « espace de vie » revitalisé fait la part belle aux activités de rencontre et de loisirs : espaces verts, solariums, jeux pour enfants, buvette, et fitness en plein air, ne sont que quelques exemples des nouvelles installations.

En s'appuyant sur ce nouvel espace, la Municipalité a démarré la mise en œuvre du concept global d'évolution de l'ensemble des rives. Un réaménagement prévu quant à lui sur une dizaine d'années.

La population a été invitée à s'exprimer et à s'impliquer à de nombreuses reprises – et continuera d'être sollicitée à l'avenir – afin de construire ensemble des espaces de vie adaptés à ses envies et besoins.

Néanmoins, étant intimement liée au projet d'extension du Musée du Léman – actuellement bloqué par un recours – l'évolution des rives se retrouve elle aussi dans l'attente de la décision du Tribunal fédéral.

A court terme, il est toutefois prévu un assainissement du plan d'eau du port afin d'optimiser son fonctionnement. Les objectifs sont notamment d'augmenter le nombre de places et de draguer le fond du port, permettant l'accès à un plus grand nombre de bateaux.. Ces travaux permettront de répondre rapidement aux attentes des plaisanciers et de diminuer le délai d'obtention d'une place.

Autres projets et réalisations

Remplacement et nouveau concept de places de jeux

Pour assurer la joie des petits et des grands, ainsi que leur sécurité, la Ville a travaillé activement à rénover, sécuriser et améliorer plusieurs emplacements de jeux pendant ces dernières années : la place de jeux Gai Logis, mais aussi celles du square Perdtemps et de la Grande Jetée on fait peau neuve. Le réaménagement d'autres places de jeux dans la ville est également prévu pour ces prochains mois.

Construction d'un Hôtel de police à Champ-colin

La création d'un pôle sécuritaire regroupant à la fois Police Nyon Région - actuellement installée à la place du Château au centre-ville - et la caserne des pompiers du Service de Défense Incendie et Secours Nyon-Dôle (SDIS) est un ambitieux projet de la Municipalité qui a été lancé en 2017.

Puis, récemment, en ce début d'année 2021, votre Conseil a accordé avec une large majorité les crédits pour la réalisation des travaux (préavis N° 215/2020). La mise en service de l'ensemble des installations du site est désormais prévue pour début 2023.

Renforcement de l'entretien du patrimoine communal

En septembre 2020, le Conseil a validé l'octroi d'un crédit cadre à la Municipalité de CHF 4 millions (préavis N° 216/2020) afin de mettre en place une nouvelle stratégie pour l'entretien des bâtiments communaux ainsi que de mesures concrètes pour améliorer efficacement leurs performances énergétiques. Ce crédit-cadre avait été imaginé depuis plusieurs années déjà mais avait été repoussé afin de permettre la réalisation de nouveaux bâtiments utiles au fonctionnement de la ville (par exemple Complexe scolaire du Couchant, complexe sportif et scolaire du Cossy, etc.).

Lieux de vie & laboratoires d'usages

Au vu du succès rencontré par le square Perdttemps, puis par la Grande Jetée, la Municipalité a saisi l'opportunité pour développer sa stratégie : réaménager des lieux de la ville sous-utilisés par la population afin qu'elle se réapproprie ces espaces et partage ensuite ses envies et besoins afin de pouvoir les intégrer dans le cadre des réflexions sur les aménagements définitifs.

En parallèle d'autres démarches participatives ont également été menées par la Ville aussi bien pour alimenter le développement des futurs projets urbanistiques que pour appréhender de manière différente l'espace urbain, telles que par des marches exploratoires ciblées, par exemple celles des « Nyonnes ».

Deux nouveaux Parcs publics

Deux nouveaux parcs ont été mis à disposition des Nyonnaises et Nyonnais cette dernière législature : celui du Cossy et celui du Buis (anciennement Gubler). Si le premier est un nouveau poumon vert, un espace de sports et de rencontre, pour un quartier en plein développement, le second, avec son ambiance sylvestre permet l'évasion et l'aventure en plein centre-ville.

Plan lumière

Début janvier 2021, le Conseil communal a adopté le Plan lumière communal (préavis N°231/2020). En se dotant d'un tel outil, la Ville souhaite offrir à la population une ambiance nocturne chaleureuse tout en répondant aux défis environnementaux auxquels elle doit faire face. Préservation de l'environnement nocturne et valorisation des modes doux sont les deux axes d'action privilégiés pour la mise en œuvre de cette stratégie.

Dans l'immédiat, plusieurs actions ont déjà été réalisées dont l'organisation de marches nocturnes avec des usagères et usagers de l'espace public, et la participation de la ville à l'action la Nuit est belle afin de sensibiliser la population à la pollution lumineuse, etc.

Plan solaire

Le Plan solaire 2020-2030 a été révisé en 2020 (préavis N° 195/2020) pour renforcer ses objectifs et proposer un échelonnement de plusieurs mesures dans le temps. Par exemple, la création de la première centrale solaire citoyenne, l'équipement progressif en photovoltaïque des toitures communales restantes, ou encore par la mise en place d'encouragements spécifiques pour les propriétaires privés, etc.

De plus, la Municipalité a développé un ambitieux programme de déploiement d'installations photovoltaïques sur les grandes toitures en vue d'augmenter la production d'électricité renouvelable locale : le toit de la Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise (SAPAN) en est un exemple concret, ainsi que l'installation d'une *Smart Flower* à Champ-colin.

Plan signalétique

Un premier état des lieux de la situation a été réalisé en 2017. Et depuis, en toute cohérence avec l'espace urbain, la question de la signalétique au centre-ville a été intégrée dans les thématiques du Guide des espaces publics. En parallèle, la Municipalité a déjà mis en place des améliorations ponctuelles afin d'améliorer la qualité de vie des usagères et usagers : la signalétique sur l'aménagement intermédiaire de la place au sud de la gare, la Voie 4, a été renforcée et elle le sera aussi prochainement sur les autres laboratoires d'usages (Grande Jetée et square Perdttemps).

En Gravette

La Municipalité a lancé, en partenariat avec la Société Coopérative Migros Genève, propriétaire du terrain, une procédure de mandats d'étude parallèles (MEP) en 2019 en vue du réaménagement du site En Gravette, situé aux portes du nord de la ville. A l'issue du MEP, à l'automne 2020, c'est le projet Bauzeit qui a été retenu lauréat du concours d'urbanisme, pour la création de nouveaux logements 1^{ère} étape et d'un parc urbain, ainsi que l'agrandissement du centre commercial Porte de Nyon à terme.

5. Maintenir le rayonnement et l'attractivité de la ville

Projet emblématique : extension du Musée du Léman

Grâce à sa riche histoire, sa vie locale, ses associations, ses musées, ses festivals et son patrimoine culturel, Nyon a su préserver sa force et son dynamisme – la faisant connaître bien au-delà des frontières communales et régionales.

Tout au long de ces cinq dernières années, au travers de ses actions quotidiennes, mais aussi par le lancement de projets d'importance, la Municipalité a su renforcer et mettre en avant les atouts de la ville. Sa volonté de contribuer au développement du Musée du Léman, et de réaliser son extension en témoigne. Avec ce futur agrandissement, la Municipalité espère donner au musée l'importance qu'il mérite en renforçant sa position de référence scientifique et muséographique sur le lac Léman, aussi bien sur la scène nationale qu'internationale.

Néanmoins, suite à un recours déposé auprès du Tribunal fédéral, le projet est malheureusement retardé. La Municipalité garde confiance en l'avenir et en les autorités compétentes, et espère une prise de décision prochainement afin de pouvoir concrétiser ce projet attendu de tout l'Arc lémanique.

Dans l'attente de ce dénouement, et soucieuse d'offrir des installations et prestations de qualité, la Municipalité est fière de plusieurs temps forts de ces dernières années, dont notamment : la réouverture du Temple, les célébrations des 40 ans du Musée romain, des 10 ans du District de Nyon et en l'honneur de l'athlète Lea Sprunger, ou encore des expositions devenues cultes, telles que *Plouf! Une histoire de la baignade dans le Léman* au Musée du Léman et *Un rêve d'architecte, la brique de verre Falconnier* au Château.

Autres projets et réalisations

Renforcement du tourisme

La collaboration entre la Ville et Nyon Région Tourisme a été renforcée durant cette législature par de nombreux partenariats ainsi que la mise en place de soutiens pour les acteurs du tourisme, et de l'économie, par exemple le déploiement d'actions promotionnelles (vente de merchandising, etc.).

De plus, nous pouvons souligner aussi, la création, en collaboration avec la Société industrielle et commerciale, d'un marché de Noël à Nyon, qui sans conteste a rencontré dès sa première édition un fort succès et contribué ainsi au renforcement de l'attractivité touristique de la ville.

Promotion de la formation, notamment artistique et sportive

En cette période de crise sans précédent, la Ville a débloqué un crédit exceptionnel de CHF 300'000.- (préavis N° 212/2020) grâce au soutien du Conseil afin de venir en soutien aux acteurs nyonnais dans les domaines du sport, mais aussi de la culture ou de l'action sociale pour maintenir et relancer l'offre issue du tissu associatif nyonnais.

Valorisation de la ville romaine et de l'amphithéâtre

La Municipalité a à cœur de valoriser continuellement le patrimoine de la ville, plusieurs événements forts ont marqué ces dernières années : la célébration des 40 ans du Musée romain, mais aussi la réfection de la statue de Jules César, ou encore la mise en place de dispositifs numériques pour des visites immersives au musée romain. En 2020, lors d'une journée exceptionnelle, l'amphithéâtre a été réouvert au public pour une journée d'animations. Et chaque année, la Ville organise également des activités variées ainsi que les vacances à la romaine pour informer et sensibiliser le jeune public au patrimoine romain de la ville.

Mise en vigueur du plan de quartier « amphithéâtre »

En 2018, un accord a été trouvé entre les parties concernées par le plan de quartier. Le projet a ainsi pu être relancé. Plusieurs étapes doivent encore être franchies. Dans l'intervalle, la Ville en a profité pour lancer des démarches et ateliers afin que la population s'approprié et participe au développement d'un patrimoine historique unique en Suisse.

Implantation d'une Maison du district au Martinet

Suite à l'échec de la mise à l'enquête publique en 2018, la Ville a souhaité repenser entièrement le développement de ce secteur. Un atelier créatif sera organisé mi-2021 pour définir des nouveaux principes d'aménagement.

Poursuite de la modernisation de l'administration

A l'interne de l'administration nyonnaise, la Municipalité a promu le renforcement de la sécurisation et des outils informatiques rendant ainsi possible le travail à distance. Il y a aussi eu plusieurs améliorations (dont par exemple le remplacement de l'ancienne comptabilité Larix par un ERP moderne, ProConcept, qui permet aux services d'automatiser différents processus et de disposer de tableaux de bord pour l'analyse des données, ou encore le nouvel outil d'extraction pour la commande des géodonnées en ligne) et une flexibilisation de la gestion du temps de travail du personnel communal avec l'implémentation d'un nouveau système de gestion des temps. La dématérialisation des fiches de salaires, désormais accessibles en ligne, a également été implémentée en 2020. Nous pouvons aussi relever que le projet de nouveau règlement du personnel communal a été mis en consultation auprès des représentants du personnel communal.

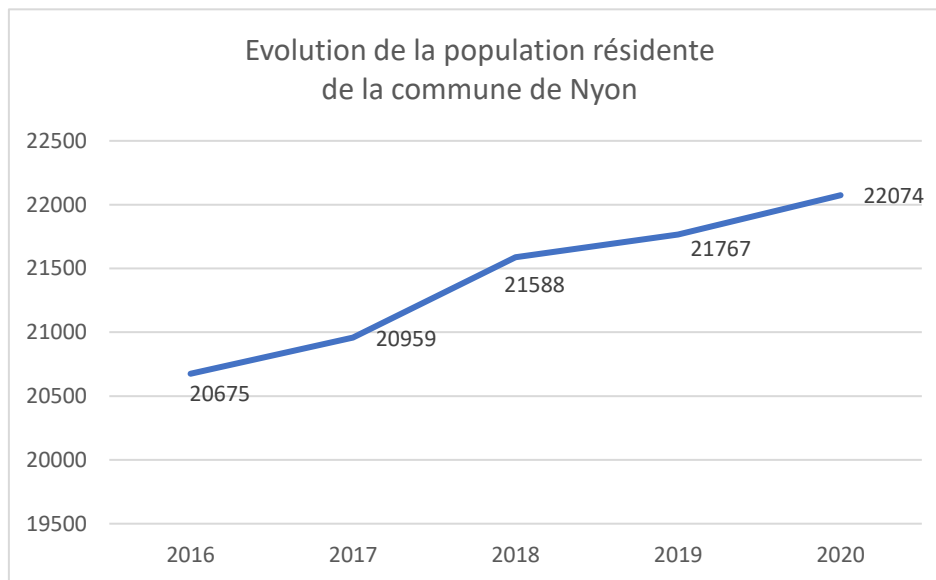
Sur le plan des relations extérieures, le Géoportail a été étendu à l'entier du district pour devenir Cartolacôte II regroupe désormais 14 entités. Et finalement, le nouveau site Internet officiel de la ville nyon.ch a été mis en ligne en mars dernier.

6. Evolution chiffrée

6.1 Démographie

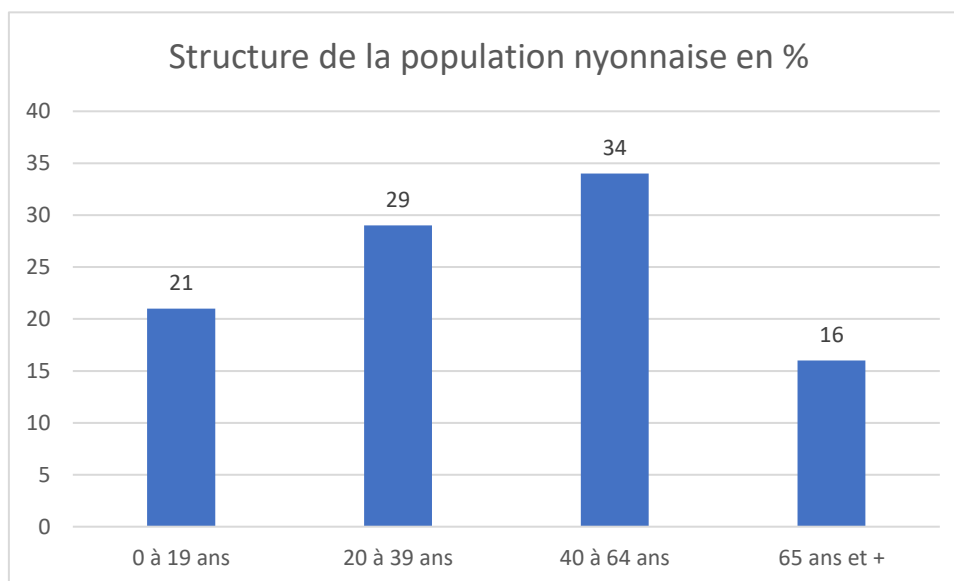
Courbe population résidente de la commune de Nyon

Depuis 2016, la Ville de Nyon a connu une augmentation de 6.76% de sa population résidente, celle-ci s'élevant ainsi à 22'074 habitantes et habitants à fin 2020.



Structure population (âges et nationalités)

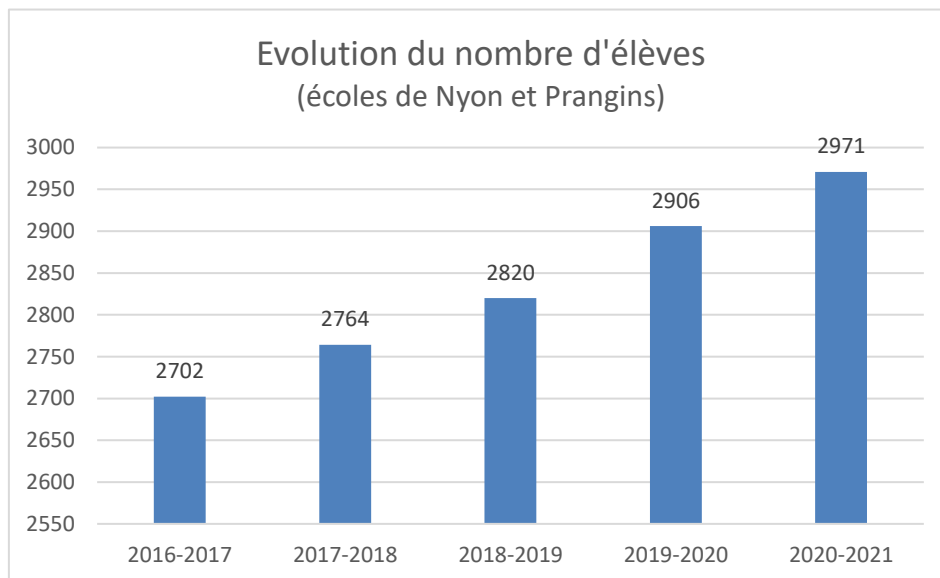
La population nyonnaise établie est répartie selon la structure suivante :



La population suisse représente 60.12% des habitants de la Commune, les 39.88% restants étant composés de personnes de 135 nationalités différentes.

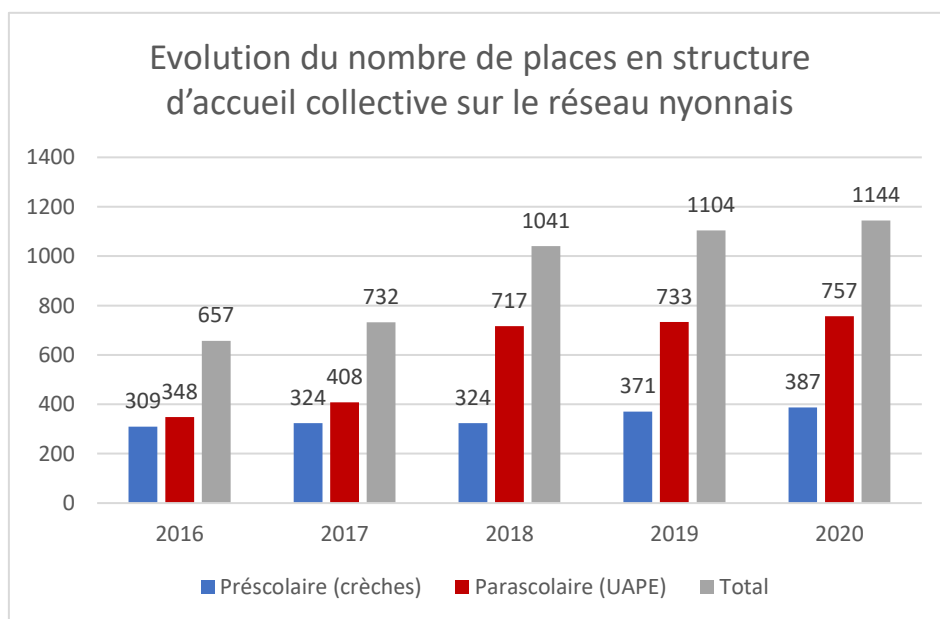
Evolution du nombre d'élèves scolarisés

Pour accompagner l'augmentation de la population, certaines prestations ont été développées, notamment en termes d'infrastructures scolaires. Le nombre d'élèves scolarisés à Nyon et Prangins est en effet passé de 2'702 à 2'971 (+9.95%) entre 2016 et aujourd'hui.



Evolution du nombre de places en structure d'accueil collective pré et para scolaires

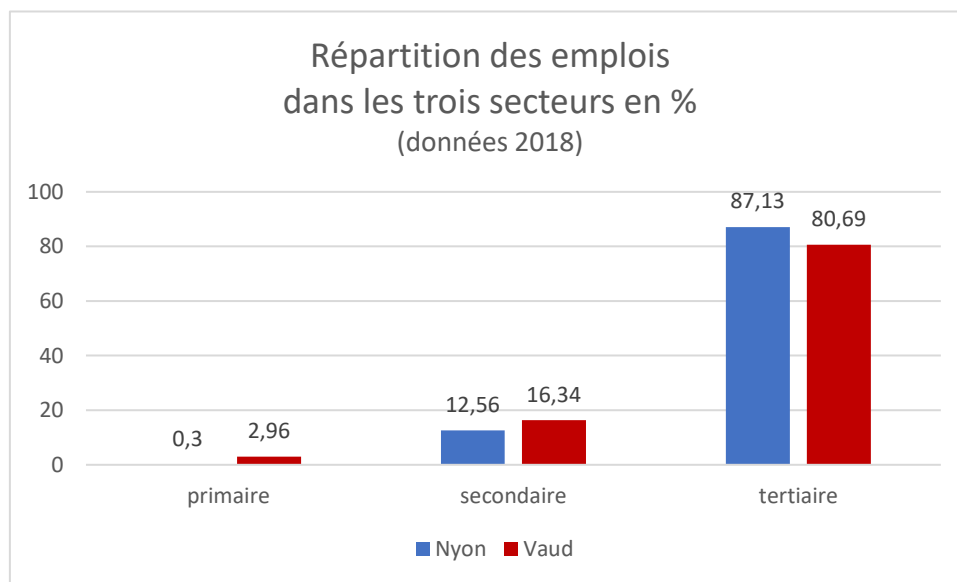
Parallèlement, l'offre des structures d'accueil de jour des enfants a considérablement augmenté, comme en attestent les 487 places d'accueil (crèches et UAPE) créées entre 2016 et 2020 (+74.12%).



6.2 Economie et emploi

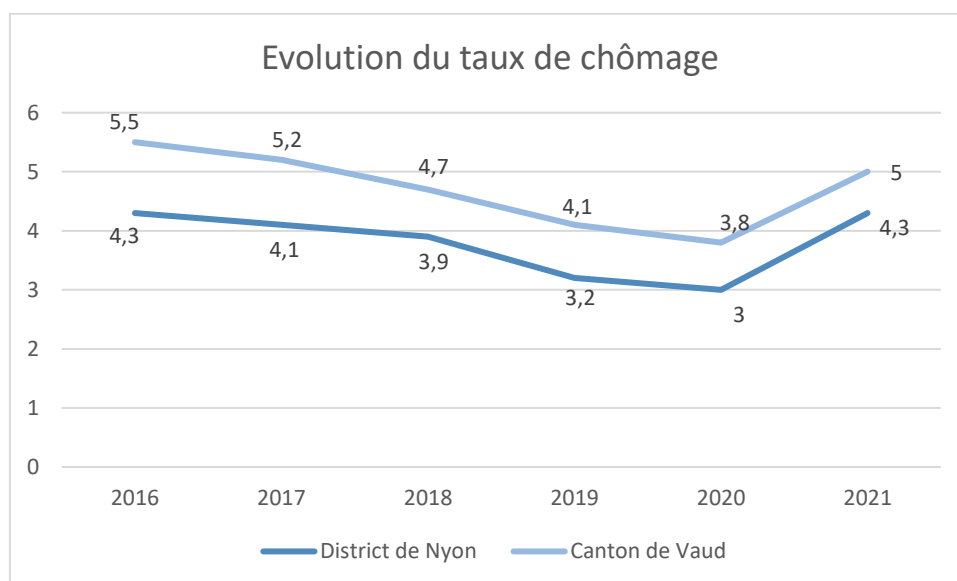
Répartition des emplois dans les trois secteurs de l'économie

En ce qui concerne l'activité économique de la Commune, celle-ci a également augmenté ces dernières années. En effet, le nombre d'emplois est de 16809 (chiffres 2018), répartis selon les trois secteurs de l'économie suivants :



Taux de chômage

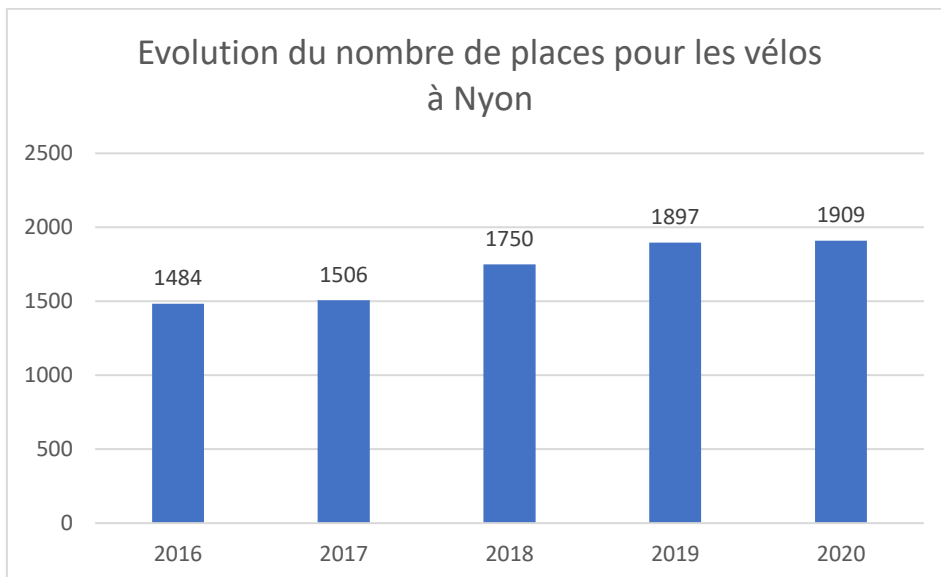
Le taux de chômage dans le district de Nyon a suivi une tendance similaire aux taux de chômage cantonal, oscillant entre 3% et 4.3%, tout en restant toujours en dessous. Début 2021, le taux de chômage pour la ville de Nyon a lui légèrement augmenté (passant de 3.6% en janvier 2020 à 5.2% en janvier 2021).



6.3 Mobilité

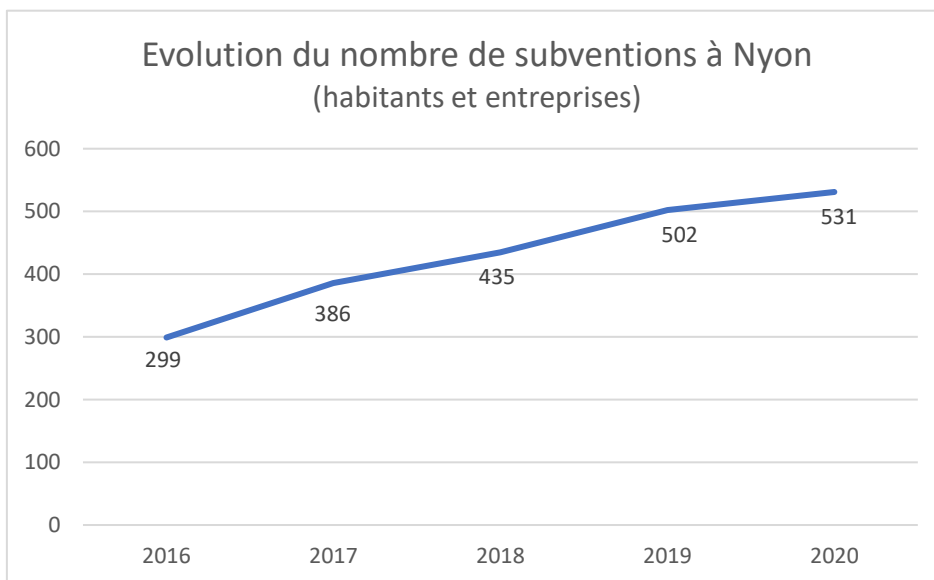
Evolution du nombre de places pour les vélos

Depuis 2016, 1'009 supports à vélos supplémentaire ont été installés sur le territoire communal.



Evolution du nombre de subventions mobilité

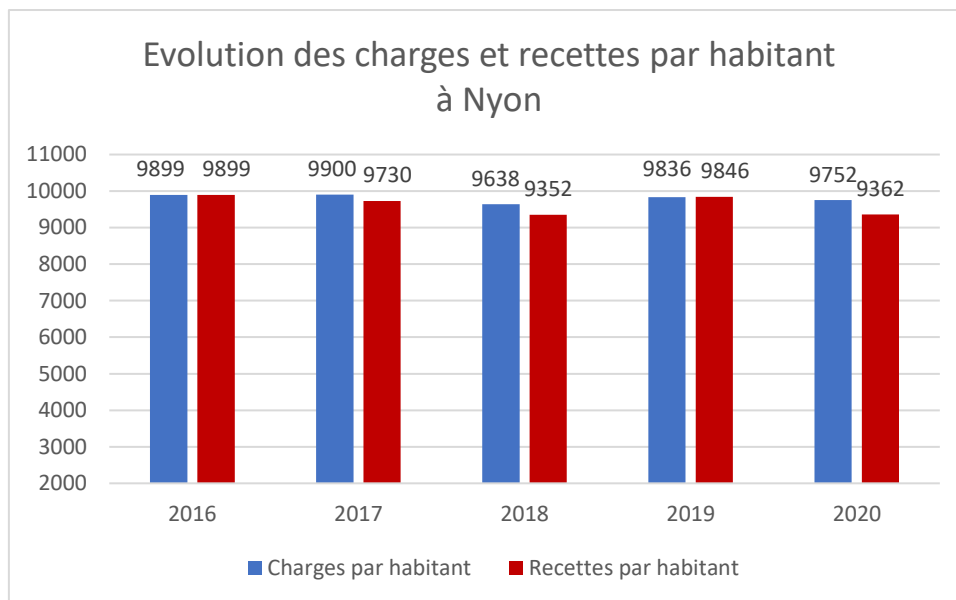
Le nombre de subventions liées à la mobilité octroyées aux habitantes et habitants ainsi qu'aux entreprises a également continué d'augmenter depuis 2016, favorisant ainsi la mobilité douce et les transports publics.



6.4 Finances

Recettes et charges par habitant

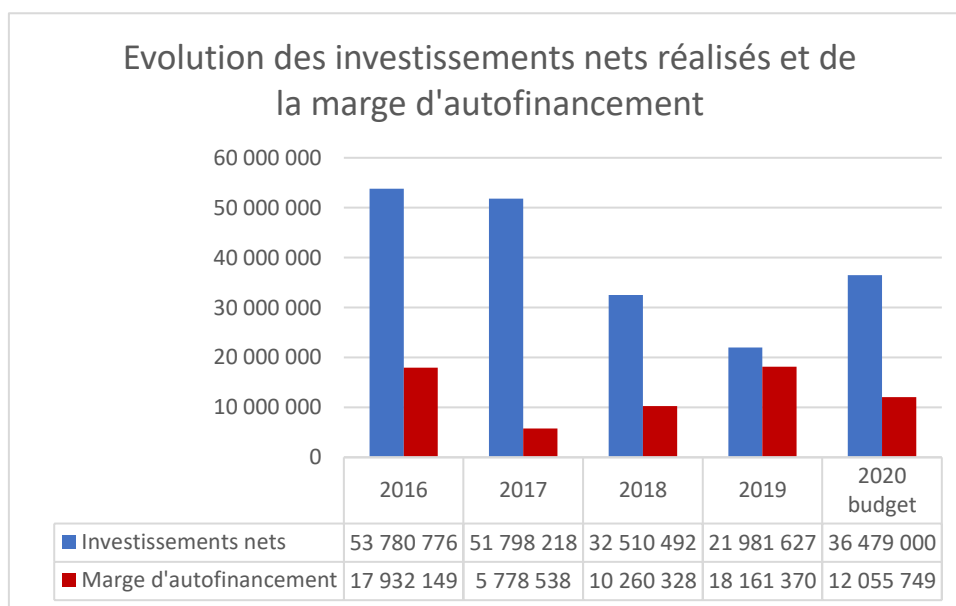
Dans l'ensemble, les charges et les recettes par habitant sont restées stables sur toute la période de la législature.



Evolution investissement nets réalisés et marge autofinancement

Les investissements consentis sont montés en puissance au début de la législature, afin de concrétiser les projets qui avait été engagés (2016-2017).

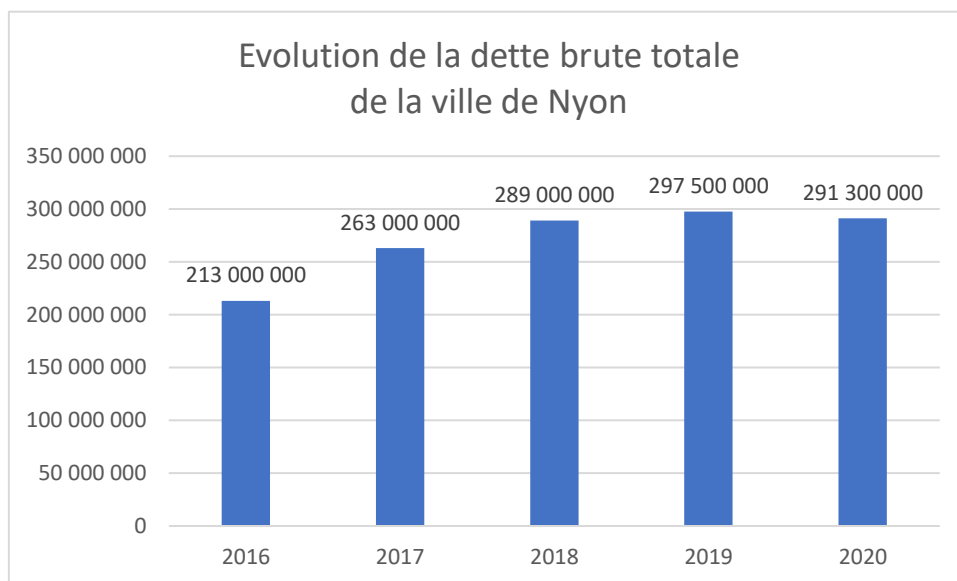
Soucieuse de respecter le plafond d'endettement et de maintenir des finances communales saines, la Municipalité a procédé ensuite à une priorisation de ses investissements afin de limiter le recours à l'emprunt.



Evolution de la dette brute totale

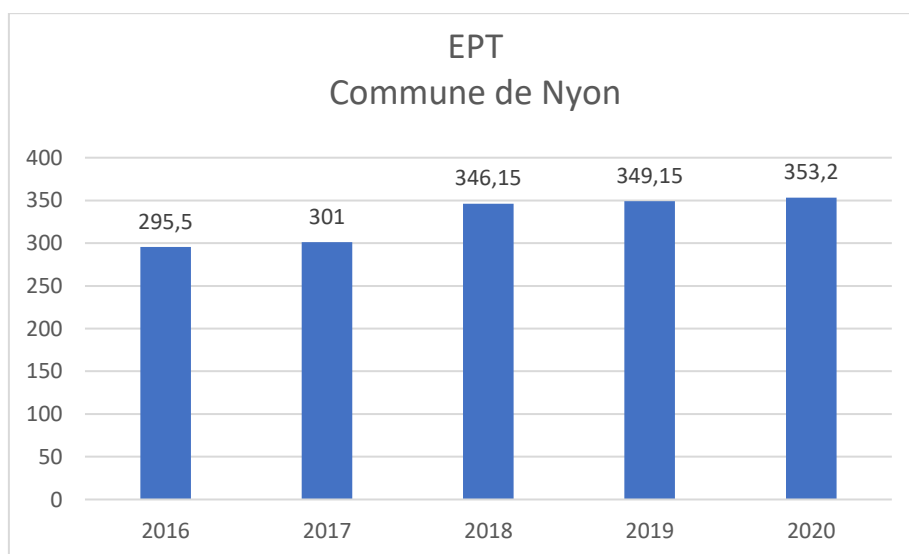
En lien avec l’effort d’investissement conséquent consenti durant la législature, l’endettement total de la commune a progressé pour s’élever à 291 millions au 31 décembre 2020 (+ 36.61% par rapport à 2016). L’endettement supplémentaire permet d’adapter les infrastructures aux futures habitantes et habitants qui viendront s’établir dans la commune.

Rappelons également que les efforts d’économie et la priorisation des investissements opérés par la Municipalité durant la législature ont permis de bien maitriser les charges et ainsi de freiner l’évolution de la dette, voire de la diminuer en fin de législature.



6.5 Administration

Enfin, l’administration communale a connu une augmentation du nombre d’équivalent plein-temps (EPT) depuis 2016 (+19.5 %), principalement due à l’ouverture de nouvelles infrastructures sportives ou d’accueil parascolaire.



7. Conclusion

7.1 Un bilan positif pour une législature hors-norme

A l'heure du bilan d'une législature marquée par différentes crises sans précédents, la Municipalité se réjouit d'avoir pu mettre à disposition des Nyonnaises et des Nyonnais des infrastructures conséquentes et de long terme : parc, complexe scolaire et sportif du Cossy, Ecole du Couchant, Maison du Buis et son parc, Auberge de jeunesse, etc.

Elle se félicite aussi de la réalisation d'espaces « intermédiaires » à Perdtemps, à la Grande Jetée et à la Gare : ceux-ci ont permis de vitaliser rapidement des lieux jusqu'alors sous-exploités, tout en se projetant dans leur évolution à long terme.

Sans exception, qu'elles soient pérennes ou pour un temps, toutes ces réalisations ont été de réels succès, qui représentent des gains notables pour la qualité de vie à Nyon.

La Municipalité peut aussi se féliciter – en y associant le Conseil communal bien sûr – d'avoir pu engager la phase concrète de plusieurs grands projets, tels que le Complexe sportif de Colovray, les rénovations de l'Ecole du centre-ville et du centre sportif du Rocher, le projet de parc et parking souterrain à Perdtemps, la réalisation du nouvel Hôtel de Police, ou encore la construction de la nouvelle salle de l'Usine à Gaz.

Continuer de faire fonctionner la Ville tout en aidant la population ont été tout au long de la crise du COVID-19, les priorités absolues de la Municipalité.

Par une approche volontariste, pragmatique et ciblée, la Municipalité et son administration ont non seulement pu sécuriser en un temps record les prestations indispensables (eau, électricité, déchets, etc.) mais aussi mettre sur pieds différentes mesures de soutien pour les personnes les plus touchées par la crise : les seniors bien sûr (dispositif d'écoute, mesures de soutien pour les personnes isolées), mais aussi les familles (recherche d'alternative pour les solutions de garde, etc.), les commerçants (facilitation des démarches pour les aides fédérales et cantonales grâce à la plateforme nyon-eco.ch, extension des terrasses, renonciation à certaines taxes, opération de communications, bons-solidaires, etc.), et finalement le monde associatif et artistique (octroi d'un crédit de soutien exceptionnel de CHF 300'000.-).

En parallèle, et ce dès les premières restrictions, la Ville a su garder son sang-froid dans l'ensemble de ses actions et décisions. La Municipalité a eu à cœur de déployer tous les efforts nécessaires pour assurer la préservation de la qualité de vie des Nyonnaises et de Nyonnais afin de les aider à traverser cette période particulièrement anxiogène. Tel que par exemple en assurant l'ouverture de tous les espaces publics (rives du lac, espaces de vie, places de jeux, etc.), et ce bien entendu dans le respect des mesures sanitaires.

La Municipalité peut ainsi être satisfaite de la façon dont la crise a été gérée en 2020, et continue de l'être en 2021, avec efficacité et confiance. Elle a pu compter pour cela sur le travail d'anticipation de la cellule de crise, associé à la solidarité du personnel, à la grande diligence des services de l'administration et au soutien de son Conseil communal. Elle tient à remercier chacun et chacune de son engagement et de ses efforts.

7.2 « Nyon s'engage » pour faire face à l'urgence climatique

Consciente de l'urgence climatique et des préoccupations de ses citoyennes et citoyens, la Municipalité a présenté en juin 2020 – suite à la résolution sur l'urgence climatique adoptée par votre Conseil en 2019 – sa feuille de route climatique *Nyon s'engage* (préavis N°201/2020). Après plus d'une décennie d'engagement, la Municipalité a souhaité donner un nouvel élan, collectif et fédérateur, à l'action des autorités nyonaises en faveur du climat.

Pour rappel, cette feuille de route climatique consiste en vingt actions prioritaires, qui s'articulent autour de deux objectifs :

1. la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
2. l'anticipation des conséquences du changement climatique par la réalisation de mesures d'adaptation.

A travers *Nyon s'engage*, la Municipalité a décidé de donner la priorité aux projets qui découlent et découleront des vingt actions prioritaires, et d'accélérer leur rythme de mise en œuvre. La feuille de route doit permettre de prioriser l'action communale et de recentrer les efforts, notamment financiers, en faveur des projets favorables au climat.

Six mois après l'acceptation de votre Conseil, la Municipalité tire un premier bilan très positif. Le signal clair envoyé par les autorités nyonnaises à travers *Nyon s'engage* a déjà produit des effets extrêmement favorables à l'interne de l'administration. Les projets prioritaires de la feuille de route ont avancé à un rythme soutenu, de nouveaux projets ont émergé, et plus généralement nous pouvons constater une prise en compte accrue du climat dans toutes les actions et projets de la Municipalité.

Parmi ceux-ci, on relèvera qu'une quinzaine de préavis ont déjà été soumis à votre Conseil, dans les domaines de la production renouvelable (préavis n° 195, 198, 203), de l'exemplarité énergétique du parc communal (207, 213, 216, 231), de la mobilité durable (209, 219, 239), de la promotion des économies d'énergie chez les privés (204, 226), ou encore de la végétalisation (236). La Municipalité se réjouit de constater que, à ce jour, tous les préavis participant à la concrétisation de *Nyon s'engage* ont été acceptés par votre Conseil.

S'il est trop tôt pour réaliser un bilan de *Nyon s'engage* et de son suivi, la Municipalité constate toutefois certaines limites quant au recours à l'externalisation. Par essence de nature transversale, la bonne planification et mise en œuvre des projets liés au climat nécessitent une compréhension fine des dynamiques et du contexte spécifiquement nyonnais. Ce type de compétences s'acquiert en évoluant au sein de l'administration communale. La prochaine Municipalité mènera une réflexion en ce sens afin d'optimiser les ressources allouées à *Nyon s'engage*.

Une ville engagée pour et avec sa population

Au-delà de *Nyon s'engage* et des projets et réalisations d'infrastructures, la Municipalité a amorcé un virage dans sa relation avec la population, pour envisager avec elle le développement de la ville. Le 1^{er} Forum des seniors, l'introduction du vote consultatif des jeunes de 16 à 18 ans (une première dans le canton), les premières Assises financières de Nyon, des laboratoires d'usages, des marches exploratoires et démarches participatives : autant d'actions concrètes qui ont permis à la population d'exprimer ses besoins et envies pour le futur de Nyon.

Ce virage a encore été renforcé par une pression financière accrue, par l'urgence climatique et surtout par la crise sanitaire apparue dès le début 2020. Ces situations exceptionnelles ont mis en lumière, si besoin était, l'importance cruciale de l'échelon communal dans la vie des habitantes et des habitants.

C'est donc satisfaite de son action et reconnaissante envers l'administration, le Conseil communal et la population en général, que la Municipalité ferme la page de cette législature si particulière, en se réjouissant de celle à venir, qui ne manquera certainement pas de nouveaux défis.

NYON · COMMUNICATION N° 245/2021 AU CONSEIL COMMUNAL

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 avril 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Annexe

- Brochure « Bilan de la législature 2016-2021 »